

DÉPARTEMENT
SEINE ST-DENIS
CANTON
de BAGNOLET
COMMUNE
LES LILAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

N° A12-26

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE,

VU l'article R.43 du code électoral,

VU le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs,

VU la circulaire ministérielle INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,

VU la circulaire ministérielle INTP2600020C du 12 janvier 2026 relative à l'organisation matérielle et déroulement des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026,

VU l'arrêté préfectoral n°2025-3477 du 26 août 2025 fixant la liste des bureaux de vote dans le département de la Seine Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026,

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion du 1^{er} tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026, les bureaux de vote seront présidés par les personnes désignées ci-dessous :

Bureau n° 1 Mairie – Salle des Mariages et du Conseil	Président·e	M. Guillaume LAFEUILLE
Bureau n° 2 Mairie – Salle du Suffrage Universel	Président·e	Mme Camille FALQUE
Bureau n° 3 Gymnase Mahsa Jina Amini I	Président·e	M. Simon BERSTEIN
Bureau n° 4 Gymnase Mahsa Jina Amini II	Président·e	Mme Moussou NIANG
Bureau n° 5 Ecole élémentaire Romain Rolland	Président·e	M. Christophe PAQUIS
Bureau n° 6 Ecole maternelle Courcoux	Président·e	Mme. Nathalie BETEMPS
Bureau n° 7 Centre Sportif Floréal	Président·e	M. Lionel PRIMAULT
Bureau n° 8 Ecole maternelle Madeleine Riffaud	Président·e	M. Martin DOUXAMI
Bureau n° 9 Ecole élémentaire Paul Langevin I	Président·e	M. Arnold BAC
Bureau n° 10 Ecole élémentaire Paul Langevin II	Président·e	M. Sander CISINSKI
Bureau n° 11 Espace d'Anglemont	Président·e	Mme. Gaëlle GIFFARD
Bureau n° 12 Ecole élémentaire Waldeck Rousseau	Président·e	Mme Liliane GAUDUBOIS
Bureau n° 13 Ecole maternelle des Bruyères	Président·e	Mme. Valérie LEBAS
Bureau n° 14 Ecole Victor Hugo I	Président·e	Mme. Nancy AGUILERA TORRES
Bureau n° 15 Ecole Victor Hugo II	Président·e	Mme Lisa YAHIAOUI

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait aux LILAS, le 3 mars 2026

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260303-A12-26-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Affichage : 13/03/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.